

### **Vous avez un projet en urbanisme**

Tout particulier, adhérent ou non, a la possibilité de consulter gratuitement un architecte du CAUE dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Quatre architectes-conseillers assurent sur rendez-vous des permanences sur l'ensemble du territoire départemental. Ils fournissent, idéalement le plus en amont possible, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale du projet et sa bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Ils peuvent aider :

- > au choix du terrain
- > à l'insertion du projet dans le site
- > au montage de projet de construction ou de réhabilitation
- > à étudier toute intention de projet pour apporter leur expertise en matière de qualité d'usage, espace et confort thermique, économie d'énergie, insertion dans le site...
- > à informer sur les formalités administratives et les données réglementaires

### **Rencontrer un architecte-conseiller**

Les architectes-conseillers vous accueillent sur rendez-vous individuel de 30 minutes. Il vous faut pour cela vous munir de tout plan, croquis, et photo aidant à la bonne compréhension de votre projet. Il convient également d'amener les éléments permettant de localiser le projet ou la parcelle (plans et références cadastrales, photo aérienne...).

La permanence de l'architecte-conseil, Nathalie Videlo, rattachée à la commune, se tient le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi du mois de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h à Dinan Agglomération, 8 boulevard Simone Veil, 22100 DINAN. Les personnes intéressées peuvent prendre RDV au 02 96 87 21 44.